

Une forteresse féodale du Velin :

La Bastie d'Azieu

Tout le plat pays de l'Est lyonnais se couvrit, au Moyen Age, d'une multitude de châteaux, bastides ou maisons fortes. Les moindres hauteurs étaient couronnées de tours et de murs crénelés. Cette plaine du Velin fut un terrain propice aux luttes féodales entre les dauphins et les comtes de Savoie, possesseurs de châtelainies enclavées les unes aux autres, c'est ce qui explique ce grand nombre d'ouvrages de défense. (1)

Depuis lors, les générations successives ont aidé le temps à faire son œuvre. Il ne subsiste plus que d'informes vestiges de la plupart de ces forteresses. Ces pans de muraille renversés, à l'aspect de ruines, méritent cependant une visite des curieux du passé.

A ce titre, le groupe " Evocations " a jugé bon de faire un pèlerinage au site historique de la Bastie d'Azieu, qui domine le pittoresque étang de Mathan. Au siècle dernier, le baron Achille Raverat accomplissait une excursion archéologique analogue; laissons-lui la parole, les choses n'ont guère changé depuis dans l'aspect de ce paysage :

« Entre Meyzieu et Genas, la plaine sensiblement se relève, quelques bois taillis, de faibles collines, un petit mamelon conique annoncent le voisinage d'Azieu. Ces mouvements de terrain quoique peu accusés font trêve à la monotonie générale du pays, l'œil s'en réjouit faute de mieux... »

Comme on le pense bien, le Moyen Age n'eut garde de négliger ce mamelon, d'une défense si facile. On y bâtit un château fort qui n'a plus à montrer aujourd'hui que des ruines, mais, pour y arriver, point d'autres sentiers qu'un champ labouré et un fouillis de broussailles.

Le vieux château ou château de Mathan se compose d'un rempart circulaire de 20 à 25 pieds de haut, en cailloux roulés noyés dans un mortier solide, et de quelques amas de débris ensevelis dans les broussailles qui laissent deviner l'endroit où étaient la porte d'entrée et les deux tours qui la défendaient.

« Dans l'enceinte exigüe qu'entoure le rempart, se trouve un puits profond alimenté jadis par les eaux pluviales qui coulaient

(1) Georges Sabatier : CHATEAUX DU CENTRE ET DU SUD-EST; Lyon 1929, Tome II, p. 25.

de la toiture des bâtiments. L'orifice à fleur de terre de ce puits, à moitié comblé et privé de sa margelle, pourrait englober les curieux qui visitent ces ruines isolées ». Et notre auteur de rapporter une vieille légende à propos de ce puits où il est question d'un seigneur qui y fut précipité avec ses trésors...

Quant au château lui-même, déclare Raverat : « l'histoire ne nous dit pas à quelle époque il fut construit, mais nous apprend l'époque de sa destruction » (2).

En réalité, le château existait au XIV^{ème} siècle puisque Jean de Chandieu vendit cette forteresse en 1310 à son suzerain le comte Amédée V de Savoie. Sa fondation est donc antérieure à cette date et sa démolition n'a pas été la conséquence de la bataille d'Anthon, comme le croyait Raverat...

**

Azieu apparaît, dans les textes du Moyen Age, au XIII^{ème} siècle. A cette époque, ce village et son territoire faisaient partie de la juridiction féodale du château de Chandieu.

Les possessions des sires de Chandieu s'étendaient sur une bonne partie du Velin " depuis les fourches (c'est à dire la juridiction) de Fallavier jusqu'au pont de Lyon et même dans le Rhône aussi loin qu'un cheval peut avancer sans nager " déclare Berlion de Chandieu dans son acte d'hommage à son suzerain le comte Amédée IV de Savoie.

Dans ce document, daté du neuvième jour des calendes d'août 1241 le seigneur Berlion précise qu'Azieu est de la seigneurie de Chandieu (dominio Chandiaci) et du fief du comte de Savoie (3).

Il n'est pas encore question d'un château à Azieu, mais en 1297, une charte de l'abbaye d'Ainay mentionne " la poype d'Azieu ". (4)

Il s'agit sans doute d'une colline fortifiée ou motte féodale, avec palisses et tour en bois, sur laquelle on pouvait faire des signaux de château à château.

D'Azieu, la vue est non seulement riante, mais étendue; on découvre de là, le château de Pusignan actuellement en ruines de l'autre côté de la plaine des Azes et celui de Chandieu par-delà les plaines de Genas.

Cette poype d'Azieu devait être munie bientôt d'une forteresse en pierre, un castrum ou bastide, construit avec des cailloux roulés recueillis dans le voisinage et seul matériau local dans cette plaine d'alluvions fluvio-glaciaires (5).

Ce fut l'œuvre sans doute de Jean de Chandieu qui guerroyait, à cette époque, aux côtés du comte de Savoie Amédée le Grand. Ce seigneur ne s'enrichit pas pour autant puisque, à sa mort, il laissa sa maison dans un grand embarras financier.

(2) Baron Achille Raverat : AUTOUR DE LYON, 1865, p. 754.

(3) Archives de l'Isère II C pièce 33.

(4) Grand Cartulaire d'Ainay tome II, p. 219 et 229.

(5) La petite poype de Miribel sur la rive opposée du Rhône était munie d'une tour carrée : « Turris quadrata cum poypia parva in qua cita dicta turris » (1327) Quignes : TOPO. HIST. DU DÉPARTEMENT DE L'AIN, p. 234.

Son héritier le jeune Jean de Chandieu, deuxième du nom, pour acquitter les dettes de sa famille, vendit une partie de son domaine féodal avec le consentement de sa mère et tutrice, Catherine de Miolans, et de son autre tuteur Humbert de Maubec.

L'acquéreur était son propre suzerain Amédée V, qui lui versa la somme de 2.000 livres viennoises "Esperonensis monete" en présence d'un grand nombre de seigneurs et de chevaliers assemblés "dans le pré du vieux verger du seigneur comte de Saint-Georges-d'Espéranche" (6).

Jean de Chandieu cédait au comte de Savoie en premier lieu : le castrum ou bastide d'Azieu (castrum sive bastidam de Adziu) avec le village, son territoire et son mandement, tout ce que le seigneur de Chandieu pouvait posséder dans ce château ou ce pays en fait de terres, prés, vignes ou droits féodaux et spécialement toute la juridiction ou directe féodale sur ce château et son village.

« Il vendait également tout ce que le seigneur de Chandieu possédait de quelque façon que ce soit à Genas et dans l'étendue de cette paroisse. De même, ajoute le texte, l'entière juridiction sur cette paroisse de Genas. »

L'acte de vente comporte ensuite des droits de justice sur plusieurs paroisses voisines : Saint-Priest, Vaux-en-Velin, Villeurbanne etc...

Le seul château fort mentionné dans ce parchemin est celui d'Azieu. Il deviendra désormais, dans la plaine du Velin, une forteresse domaniale des comtes de Savoie, tout comme le château de Saint-Symphorien-d'Ozon.

De 1310 à 1355, la châtellenie d'Azieu (7) sera munie d'un capitaine châtelain savoyard rattachée au bailliage de Viennois qui avait pour chef-lieu Saint-Georges-d'Espéranche.

Nous voyons le comte Aymon de Savoie prendre à témoins ses gens d'Azieu au cours d'une enquête faite en 1334, concernant ses droits féodaux à Béchevelin et à la Guillotière : « ces faits sont notoires et connus, disait-il, à Saint-Symphorien, à Azieu, à Saint-Georges-d'Espéranche et dans tout le Velin. » (8)

Pendant l'occupation savoyarde, on rédigea un terrier de redevances féodales, spécial pour Azieu en 1337; quant à la paroisse de Genas, elle avait le sien propre (9), elle avait fait d'ailleurs l'objet d'un article à part dans l'acte de vente de 1310, et au temps des sires de Chandieu, elle constituait une prévôté spéciale (les prévôts de Genas sont mentionnés en 1214.) (10)

Désormais devenu domaine comtal, Genas dépendra directement du fief du château d'Azieu et plus tard sera compris dans la même taillabilité. Le jumelage de ces deux villages s'est perpétué jusqu'à nos jours, malgré une controverse officielle récente.

(6) Parchemin original aux Archives de l'Isère B. 3613.

(7) La châtellenie d'Azieu est mentionnée dans un document de 1335 et en 1337 "l'église Saint-Gervais près du Castrum d'Azieu" Fiches Pilot de Thorey et Archives de l'Isère B. 2966.

(8) Texte cité par Montfouilloux : LE PLAT PAYS LYONNAIS DAUPHINOIS, p. 193.

(9) Archives de l'Isère O 25.

(10) Grand cartulaire d'Ainay tome II, p. 12.

86

Le château d'Azieu resta la propriété des comtes de Savoie jusqu'au traité de Paris du 5 janvier 1355 qui consacrait un échange de territoires entre le comte et le dauphin.

Par cet acte solennel, Amédée VI, dit le Comte Vert, abandonnait sa terre de Viennois au dauphin, futur Charles V, en compensation du Faucigny et des châtellenies dauphinoises de la Valbonne et du Bugey.

Le castrum d'Azieu est expressément nommé dans ce document, à côté des châteaux de la Côte-Saint-André, de Fallavier, de la Verpillière et autres forteresses savoyardes. (11)

*

**

A la suite de cette permutation de châtellenies, le château d'Azieu passa sous la directe du dauphin et resta propriété domaniale durant tout un siècle (1355-1454).

Le conseil delphinal y délégua un fonctionnaire à gages dénommé châtelain, qui était tenu en principe d'observer la résidence. Après avoir prêté serment, il devait veiller à l'entretien de la forteresse et rendre compte des revenus de la châtellenie.

Le chevalier Richard, châtelain du lieu, donna des comptes pour l'année 1356, dans lesquels il est question de redevances assez curieuses, par exemple du droit à la fontaine des Mathans, qui est d'une poule par famille, de quatre lapereaux pour le droit de chasse, tandis que certaines « gardes » rapportaient huit livres de cire. Les divers droits seigneuriaux payés en argent s'élevaient seulement à huit livres dix sols.

Les principales redevances se payaient en nature, en avoine spécialement (il n'est pas question de froment et d'un seul bichet de seigle). Elles avaient produit, au cours de l'année, 147 bichets ras et une coupe d'avoine "pour la cense et la garde", y compris les droits d'avenage prélevés sur les habitants de Décines et de Charpieu de la façon suivante, à savoir pour chaque paire de bœufs, un bichet comble d'avoine, pour un simple laboureur, un bichet ras, pour une femme faisant feu (foyer) un demi bichet ras. (12)

On possède d'autres vestiges des comptes de châtelains delphinaux, entr'autres ceux d'Etienne de Mions (Meons), châtelain d'Azieu de 1372 à 1403; ce fut le créateur de l'étang de Mathan.

« En 1397, il passa un albergement à Michalet Colomb de l'eau, morte appelée de Mathan, située à Azieu, au-dessous du château, pour en faire un étang sous la cense annuelle et perpétuelle, portant directe au roi, de deux sols bons viennois » (13).

Il est question ensuite d'Aubert Faure, châtelain en 1404, de Jean Melat, dit du Villard, qui rendit des comptes de 1405 à 1420.

(11) Jean Cordley : LES COMTES DE SAVOIE ET LES ROIS DE FRANCE, 1901, p. 215.

(12) Notons qu'à Azieu "l'année d'avoine contient six bichets ras ou quatre bichets combles et demi et que quatre bennes font l'année censuelle ou de garde". Archives de l'Isère, Grand inventaire Viennois de la Chambre des Comptes.

(13) Grand inventaire de la Chambre des Comptes.

86

La châtelainie d'Azieu fut confiée, après lui, à Jean de la Poype, dit Poypat, écuyer et seigneur de Serrières et de Toussieu.

**

Ce châtelain devait être en place au moment de l'invasion du prince d'Orange, qui fut mis en déroute à la bataille d'Anthon, le 11 juin 1430.

Le fameux Louis de Chalon, pour prendre pied en Dauphiné revendiquait des droits sur la baronnie d'Anthon, après la mort de Bertrand de Saluces et soutenait à ce sujet un procès devant le conseil delphinal.

Le 26 avril 1428, le secrétaire de ce conseil adresse une lettre pour la mise à l'enchère des revenus de la baronnie d'Anthon, par laquelle il est enjoint aux châtelains de Morestel, Crémieu, Quirieu, Meyzieu, Azieu, Heyrieux, Bourgoin, de publier dans leur ressort que l'adjudication de ladite terre sera donnée à Crémieu dans la salle de la cour dudit lieu le mercredi 5 mai prochain. (14)

Malgré cela, le prince d'Orange continue à occuper les châteaux de la baronnie et prépare son expédition. A la fin de l'année 1429 et durant l'hiver suivant, il fortifie le port d'Anthon, met des garnisons dans les divers châteaux d'Anthon, Colombier, Saint-Romain, Fallavier et y entasse des munitions et des vivres (farine, sel, salaisons, vins).

Puis il renonce au procès, envoie un défi à tous les seigneurs du pays (6 mars). Il est condamné le 18 mars. A partir du 1^{er} mai, ses gens commencent à courir le pays et à tout raffer, hommes, biens, moutons, bœufs, vaches, chevaux, etc. et à tout emporter en Bourgogne et en Savoie, en transitant par le port d'Anthon. (15)

Comme s'ils étaient en guerre, ses gens attaquent le château delphinal d'Azieu et sans raison justifiable, s'en emparent et y installent une importante garnison.

Clandestinement, le prince d'Orange avait placé pareillement des hommes d'armes au château de Pusignan, où une part du fief relevait du Dauphin. C'était la guerre ouverte, à laquelle allaient répondre le gouverneur du Dauphiné, Raoul de Gaucourt et ses alliés, Humbert de Groslée, sénéchal de Lyon et les routiers espagnols de Villandrando.

L'armée dauphinoise, après s'être emparée du château d'Auberives, occupé par les Orangistes, se dirigea vers le nord et se présenta le mercredi 7 juin 1430, sous les murs de Pusignan, qui tomba rapidement entre ses mains.

Sans perdre de temps, le lendemain jeudi, Raoul de Gaucourt attaque le château d'Azieu et le prend de vive force. De ce fait, les Dauphinois libèrent leurs compatriotes que les Orangistes y tenaient enfermés. Quant aux soldats ennemis faits prisonniers, ils ne voulurent pas les faire mourir à cause de leurs sentiments

(14) Archives de l'Isère B. 3421.

(15) Jean Deniau : LA COMMUNE DE LYON ET LA GUERRE BOURGUIGNONE (1417-1435) Lyon 1934, p. 50.

86

chrétiens (16), ils se contentèrent de faire transporter ces captifs dans d'autres châteaux delphinaux.

C'est à Azieu que se présenta au gouverneur du Dauphiné, avec un sauf-conduit, le seigneur de Varambon, capitaine adverse, pour parlementer avec lui. La vue de l'armée dauphinoise lui inspira, dit-on, une réflexion provocante : « vous pouvez, lui « dit-il, préparer de bonnes chaussures pour vous et vos hommes, « car vous en aurez bientôt besoin pour fuir. » Raoul de Gaucourt, avec à propos se contenta de lui répondre : « Je l'ai déjà fait « fère et bien l'apercevrez à la chasse que à vous et à votre « maître et à ses gens, donneront bien brièvement », et sur ces mots il s'en alla et le vieux narrateur qui rapporte cette anecdote fait la réflexion suivante : " Ces paroles prophétiques, d'inspiration divine, furent réalisées le dimanche suivant ", le soir de la fameuse bataille d'Anthon.

Après la fuite au-delà du Rhône, du prince d'Orange, on rétablit le guet à la bastie d'Azieu; c'est une preuve évidente que ce château ne fut pas détruit comme le croyait Raverat, mais simplement récupéré au profit du domaine delphinal.

D'ailleurs Jean de la Poype, apparaît de nouveau comme châtelain d'Azieu; on connaît ses comptes de l'année 1439 : il note parmi les revenus, en plus des censes et droits sur les personnes, 23 sols 4 deniers de corvées, 3 florins de la prévôté d'Azieu, un florin du notariat et 44 livres à la judicature.

On connaît également un curieux acte d'hommage du 22 juin 1441 " à très haut et très puissant seigneur Jean de la Poype écuyer, passé par Jean Caponat de Genas, qui lui offrait une livre d'épices (salcoë) bons et recevables, moitié poivre et l'autre moitié gingembre ". (17)

Charles VII témoigna sa reconnaissance à Jean de la Poype; ce roi étant à Lyon, le 11 juin 1439, lui permit de récupérer tous ses biens qu'il avait aliénés " pour servir le roi aux guerres passées. " (18) Ce châtelain d'Azieu avait un fils aîné nommé Bertrand, auquel le dauphin, futur Louis XI, donna, à son tour, le gouvernement d'Azieu avec 300 livres de pension outre les gages attribués à ce poste. Des lettres patentes données à Montbéliard le 13 décembre 1444, précisent que cette nomination est " pour récompenser ses services et pour l'entretenir plus honorablement auprès du prince ". (19)

Le dit Bertrand de la Poype, resté célibataire, devait mourir quelque temps plus tard aux guerres d'Italie. Il fut remplacé par Yvon Prieur; les lettres de provision de l'office de châtelain d'Azieu pour ce dernier, avec 15 livres de gages par mois en plus des gages ordinaires, furent enregistrés le 20 mai 1451. (20)

(16) " Vestigia nostri Salvatori in hiis et aliis insequendo " C. F. U. Chevalier : DOCUMENTS INEDITS, p. 323.

(17) Archives du Rhône : Fonds Charton, n° 13.

(18) Archives de la Poype Serrières, n° 175.

(19) Pilot de Thorey. ACTES DE LOUIS XI, n° 125.

(20) idem, n° 863 et 1075.

86

**

Prieur fut le dernier châtelain delphinal, car Azieu fut détaché du domaine par Louis XI, pour être cédé à l'archevêque de Vienne en échange de la suzeraineté sur cette ville.

Par un traité du 2 septembre 1450, Jean de Poitiers, Archevêque de Vienne, avait consenti de prêter hommage et serment de fidélité au dauphin, en raison du temporel de son église et l'avait associé en pariage à la juridiction de la ville à condition toutefois qu'il lui donnerait une compensation à dire d'experts. Survint le décès de cet archevêque quelque temps après et une longue vacance du siège archiépiscopal.

La compensation ne fut donnée qu'à son successeur, Antoine de Poisieu, le 28 mars 1454 : à ce titre le dauphin cédait à cet archevêque de Vienne et à son Eglise les châteaux et terres de Revel en Viennois et d'Azieu en Velin avec toute juridiction, censés, rentes, lods, ventes, obventions, hommes, hommages, prés, moulins, vignes, bois, eaux, cours d'eau, paquerages et tous droits qui en dépendaient. (21)

**

Au xviii^e siècle, Azieu avec Genas ne forment toujours qu'un seul fief qui reste la propriété de l'Eglise de Vienne jusqu'au 20 juillet 1570.

A cette date, les cardinaux de Lorraine et de Bourbon, commissaires pontificaux, procèdent à l'aliénation de différents biens ecclésiastiques et mettent en vente aux enchères la seigneurie d'Azieu.

Alexandre Carles, bourgeois de Lyon, dernier enchérisseur en est l'acquéreur au prix de 3.900 livres, et le sol par livre pour frais et loyaux comptes de la présente vente, que confirme le roi Charles IX à Saint-Germain-en-Laye le 2 août 1570. (22)

Ce nouveau seigneur d'Azieu et de Genas est qualifié de chevalier de l'ordre de Florence, dans l'acte d'albergement d'un pré situé à Azieu au mas de Montuysel (Moncel), le 4 janvier 1582. (23)

Sa femme Catherine Henry, dame de Genas à la même époque, avait comme procureur fondé Julien de Médicis.

De ces remarques, il semble permis de conclure que cette famille, comme nombre de maisons bourgeoises lyonnaises au xviii^e siècle, avait des origines florentines et jouissait d'une certaine aisance.

Le 21 avril 1571, Alexandre Carles achète pour 607 livres 10 sols, la prairie de Lens au prieur de Chavanoz, pour la remettre six ans plus tard à demoiselle Jeanne de Charnod, veuve de Jacques de Maubec. (24)

(21) Archives de l'Isère B. 3431.
(22) Archives de l'Isère, Grand inventaire (Viennois).
(23) Archives de l'Isère D. 3448.
(24) Archives du Rhône H. Fond Carmes Déchaussés, n° 63, chap. 3.

A son époque, en août 1582, le dauphin accorda des lettres patentes pour confirmer les foires du pays : à Azieu, le jour de la Saint-Barthélemy d'août, à Genas le jour de la Toussaint.

Noble Alexandre Carles, gentilhomme ordinaire du roi laissa deux enfants, un fils, Aymard, qui lui succéda plus tard dans sa seigneurie d'Azieu et une fille Lucrèce, qui épousa, le 10 juillet 1594, Yves de Roncheval, seigneur de Pramenou. (25)

Lucrèce fit opposition sur l'héritage de son père sur lequel était gagée sa dot : c'est ce qui explique l'arrêt du Parlement de Grenoble du 30 janvier 1595 prononçant la " folle enchère " des biens de l'hoirie d'Alexandre Carles, seigneur d'Azieu et de Genas. (26)

Demaiselle Catherine Henry sa veuve fut la dernière enchérisseuse au prix de 3.972 livres et resta ainsi dame d'Azieu; elle devait transmettre par la suite sa seigneurie à son fils, noble Aymard Carles, chevalier de l'ordre du Saint Esprit.

Le 3 mars 1603 la chambre des Comptes donnait l'investiture à ce dernier de la terre et seigneurie d'Azieu et Genas avec toute juridiction et autres droits en dépendant acquis par demoiselle Catherine Henry, sa mère, et que le dit Carles reconnaît tenir du Roy et promet d'en faire hommage. (27)

Dans l'acte de dénombrement qui suivit cet acte d'hommage, le 31 juillet 1603, le nouveau seigneur déclare que « la seigneurie « consiste en toute juridiction et en un vieux château ou vieille « muraille situé dans la plaine de Saint-Fons (sic) joignant « la terre et la seigneurie de Meyzieu, de bise et du couchant, la « terre et seigneurie de Saint-Priest et de Saint-Laurent-de-Mure « de vent, la terre et seigneurie de Pusignan du levant.

« Dans ces confins, la dite seigneurie d'Azieu et de Genas « a sa haute et basse juridiction avec autour du château ses « fossés; laquelle seigneurie avait été acquise par décret par de- « moiselle Catherine Henry sa mère de laquelle il était héritier. »

« De plus, il possédait un vieux terrier d'environ 16 asnées « d'avoine et d'autres menues denrées valant 10 écus réduites en « argent. »

« Quant aux habitants du lieu, ceux qui ont des bœufs lui « donnent une corvée de leurs bœufs et ceux qui n'en ont pas « un sol de leur personne. »

« Enfin, il lui était dû pour le village de Décines et Charpieu, « à cause de la seigneurie de Genas, pour chaque habitant la- « bourant avec des bœufs, un bichet comble d'avoine, pour chaque « journalier n'ayant pas de bêtes à labour, un bichet ras et pour « chaque veuve demeurant au dit lieu, demi bichet d'avoine. » (28)

**

Ainsi en ce début du xviii^e siècle le château d'Azieu ne présentait plus que quelques pans de murailles entourés de fossés,

(25) Rivoire de la Bastie : ARMORIAL DU DAUPHINE, p. 123.
(26) Archives de l'Isère B. 272.
(27) Archives de l'Isère, Grand inventaire de la Chambre des Comptes.
(28) idem.

mais restait néanmoins le symbole du fief de cette seigneurie qui passa à la maison de Loras.

Le 8 février 1621, noble Abel de Loras prêtait hommage pour la terre et seigneurie de Montplaisant et en même temps " pour la terre et seigneurie d'Azieu et Genas avec toutes leurs juridictions, rentes, censés, droits et devoirs en dépendant. "

Un hommage analogue fut rendu le 26 mai 1645 par son fils, noble Ennemond de Loras, seigneur de Genas pour la terre et seigneurie du lieu et la maison forte de Verna, leurs appartenances et dépendances, la terre de Genas en toute justice. (29)

L'année suivante, le 16 octobre 1646, ce même seigneur de Loras époux de Marie-Gontal, vendit le fief du château d'Azieu et de Genas, pour la somme de 2.230 livres.

« Cette vente comprenait le fief du château et la seigneurie haute moyenne et basse, les corvées, droits et redevances seigneuriales dépendant du château d'Azieu dues tant par les habitants d'Azieu et de Genas que par ceux de Décines et Charpieu et en plus d'autres rentes et servis dues par des habitants de Vénissieux et de Bron dépendant de l'ancien fief du château d'Azieu » (30).

L'acquéreur était noble Jean François de Gandil : ce gentilhomme appartenait à une famille noble du pays qui possédait à Genas une " maison forte " appelée communément le château Gandil.

Ses ancêtres, depuis fort longtemps habitaient à Genas. Jean de Gandil y vivait déjà en 1341 et noble Antoine de Gandil rédigea son testament en 1458, en cette paroisse.

Au xv^{me} siècle, Philibert de Gandil " seigneur des maisons fortes de Gandil et de Berein " fut célèbre, en son temps, comme capitaine de la baronnie d'Anthon et en tant qu'auteur d'un recueil de poésies publié à Lyon en 1560.

Mgr de Marquemont, au cours de la visite de son diocèse, dina chez Monsieur Gandil, lorsque le 11 juin 1615, il passa à Genas. Cette famille était fort pieuse ; elle avait fondé deux chapelles, l'une dédiée à Saint-Sébastien dans l'église Saint-Barthélemy de Genas et l'autre dédiée à Saint-Yves, dans l'église Saint-Pierre de Janneyrias. (31)

Jean-François de Gandil, qui avait acquis la seigneurie d'Azieu en 1646, fut le dernier de sa race; il mourut sans postérité après avoir testé en 1665 en faveur de son neveu Reynaud de Revilasc. (32)

**

Les Revilasc étaient une famille noble du Gapençais venue du Piémont au xv^{me} siècle (1410). La sœur du seigneur d'Azieu Bonne Margueritte de Gandil avait épousé un membre de cette maison : Giraud de Revilasc, gentilhomme ordinaire de la chambre

(29) idem.

(30) idem.

(31) Archives du Rhône IKG. 48.

(32) Rivoire de la Bastie : O. C.

du Roy, capitaine d'une compagnie de bandes corses, gouverneur du château de Trompette à Bordeaux et de celui de Moras en Dauphiné. C'était avant tout un soldat : il commença à porter les armes en 1577 à l'âge de 13 ans et continua à servir jusqu'en 1650, soit 73 ans de suite après avoir mérité toute la confiance du fameux capitaine Alphonse d'Ornano.

Son fils, Reynaud de Revilasc, appelé couramment le sieur de Darnes, héritier de la seigneurie d'Azieu et de Genas fut d'abord un militaire comme son père. Il servit en qualité de capitaine d'infanterie avant de devenir conseiller du Roy au Parlement de Grenoble. (33)

Il résidait le plus souvent dans cette ville sur la paroisse Saint-Laurent où naquit une de ses filles, Alix, en 1660. (34) Il venait parfois faire un séjour à Genas où se trouvait son représentant, le sieur César du Pin, châtelain du lieu.

En 1688, il confia l'exploitation de ses biens de Genas et d'Azieu à un fermier général nommé Joseph Gerbou.

Ses propriétés comprenaient son château de Gandil, sis à Genas avec le verger, la jardin, la basse-cour, et le pigeonnier, situés dans le clos, la grange du château, les vignes, les bois et tout spécialement les bois taillis qui sont autour du vieux château d'Azieu, et en plus, un important domaine agricole, appelé de Mathan, situé à Azieu.

Le sieur de Darnes se réservait simplement un logement dans son château de Gandil pour lui, sa famille et son équipage quand il viendrait à Genas.

Pendant son séjour il aurait droit aux fruits des arbres, aux récoltes potagères à prendre dans le jardin du château et à trois douzaines de petits pigeons.

Par contre le fermier pourra chasser au lapin et au gibier dans les garennes du seigneur et pourra disposer des feuilles des muriers qu'il aura soin d'entretenir. (35)

Reynaud de Revilasc, époux de dame Fascion de Saint Gay, laissa deux fils : Jean-François et Pierre qui devinrent seigneurs d'Azieu, tout en embrassant l'un et l'autre la carrière des armes. L'aîné Jean-François de Revilasc, seigneur de Colonne, confia le 7 février 1691 l'administration de ses biens et revenus de la terre et seigneurie d'Azieu à un fermier général Pierre Faure, fils d'un notaire de Villaret en Trièves. Il se réservait simplement, comme son père, quelques pièces dans son château de Genas.

Il songeait avant tout à partir aux armées. Pour constituer son équipage, en vue de la campagne future, il fit un emprunt à son fermier de mille livres, et un autre de 1.300 livres, à François de Costa, banquier à Lyon. Capitaine d'une compagnie franche de 100 hommes, il devint plus tard seigneur des ville et château de Kiern.

(33) Guy Allard : DICTIONNAIRE DU DAUPHINÉ, T. II, p. 479.

(34) Archives de la ville de Grenoble, G. O. 58.

(35) Archives du Rhône III. E. 172 et 177.

(36) Archives du Rhône, Fond Charton, n° 14.

Son frère, Pierre de Revilasc fut également un soldat, avec le titre de lieutenant dans la compagnie de lieutenant-colonelle du régiment de Thianges.

Il avait emmené de Genas à l'armée une jument estimée 100 livres, cadeau de son frère, et son domestique, François Robert, qui fit son testament le 24 janvier 1692 " en étant sur le point de partir en compagnie de son maître ". (37)

Jean-François mourut en 1727, en laissant un fils, noble Alexandre de Revilasc de Colonne, qui fut lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, en même temps que seigneur d'Azieu, de Genas, et autres lieux.

Le 27 mai 1738, Alexandre donna une procuration pour rendre foi et hommage à Sa Majesté, à la Chambre des Comptes de Grenoble.

Il avait épousé la fille du seigneur de Bron : Marie-Gabrielle-Nicole de Laube, et testa à Genas le 6 juillet 1748.

Il laissait plusieurs enfants, dont Charles de Revilasc qui résidait à Genas en 1776, et une fille Marie-Gabrielle-Nicole qui épousa Laurent-Nicolas-Scipion de Guillet, seigneur de Moidières.

Avec cette génération des Revilasc, prit fin cette longue série des seigneurs d'Azieu. L'almanach de Lyon de 1789 signale à Genas comme co-seigneurs, à la veille de la Révolution : le Comte de Revilasc de Veynes, chevalier de Saint-Louis, Madame de Moidières et Madame de Revilasc Colonne.

Ces derniers représentants de la féodalité pouvaient disparaître, il y avait bien longtemps déjà que la vieille bastide d'Azieu fief de la seigneurie, était abandonnée aux " broussailles d'un bois de daillis " et avait perdu son caractère de forteresse militaire qu'elle possédait au temps de l'équipée du prince d'Orange.

Docteur Joseph SAUNIER.

(37) En 1702, à l'époque de ces seigneurs, on rédigea un nouveau parcellaire de la communauté de Genas. Les membres "d'Evocations" en ont admiré le beau frontispice à la mairie de cette commune au cours du Congrès de Printemps. Il remplaçait un vieux cadastre de 1593. Archives du Rhône, Fond Charton. n° 14.